



### LE GAILLET MOLLUGINE DANS LES PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL : UNE MAUVAISE HERBE À SURVEILLER

Véritable envahisseur, le gaillet mollugine (*Galium molugo* L.) est en voie de devenir une plaie pour plusieurs cultures, dont les arbres de Noël. À peine recensée au début des années 1980, cette plante vivace s'est implantée lentement, mais pernicieusement dans les régions où dominent les longues rotations sans labour. En Gaspésie et en Outaouais, certaines prairies sont complètement recouvertes de gaillets et n'offrent plus qu'une productivité réduite.

Au Québec, cette mauvaise herbe semble profiter des voies d'accès routières et ferroviaires pour se propager d'une région à l'autre avec l'aide des oiseaux et des eaux de ruissellement dans les fossés. Le gaillet mollugine apparaît généralement sur le bord des routes. Il se propage ensuite le long des clôtures et envahit les prairies. La floraison est abondante à la fin juin. Les graines arrivent rapidement à maturité et peuvent germer dès la première année. L'infestation devient rapidement incontrôlable après le passage de l'équipement de récolte, puisque chaque plant bien développé peut facilement produire 40 000 graines et plus.

#### Comment le reconnaître

Le gaillet mollugine se caractérise par des tiges nombreuses, dressées, **carrées** et filamenteuses, d'une longueur qui varie selon l'habitat (25 à 120 cm). Les tiges les plus longues ne supportent pas leur poids et croissent en longs filaments à travers et au-dessus des plantes fourragères. Les feuilles sont petites, disposées en verticille par groupe de 6 ou 8 autour de la tige. La plante est ancrée au sol par un rhizome ligneux duquel émergent de nouvelles tiges. Les fleurs, petites et blanches, comme des gants de latex, apparaissent à la fin juin. Selon la stratégie de récolte, la floraison peut se poursuivre en août et septembre.

Le gaillet se développe plus rapidement dans les prairies négligées, les bordures de route et les terrains abandonnés. Les infestations les plus fortes s'observent sur les fermes qui effectuent des fauches tardives et qui tardent à renouveler les prairies. Une fois établi, le gaillet mollugine devient pratiquement indélogeable. Il est important de reconnaître rapidement la plante et de détruire les foyers d'infestation dès le début. Le fauchage réduira la propagation, mais n'éliminera pas les plants en place.

#### Comment limiter sa propagation en 2007

##### 1. Sur le rang des arbres, empêcher d'abord la production de graines

Parce que le gaillet est une machine à produire des graines (jusqu'à 40 000 dans une saison pour un plant bien établi) il est important de l'empêcher de fleurir, car les graines deviennent rapidement matures. Heureusement, leur viabilité est courte (environ 1 an). Pour avoir le dessus, on doit absolument empêcher la formation de nouvelles graines en fauchant le plant au cours des prochains jours surtout s'ils sont en fleurs. Cette action ne détruira pas le plant présent, mais elle contribuera à diminuer considérablement le réservoir de graines sur le sol. Soyez vigilant, il ne faut pas que les plants reflleurissent en 2007.

## **2. Élimination des plants en place**

Les plants en place peuvent être détruits par l'application de la dose maximale de glyphosate recommandée par le manufacturier. Pour un maximum d'efficacité, le gaillet doit avoir un regain de 20 cm de hauteur et être en croissance active pour qu'il absorbe le produit.

Attention : l'herbicide ne doit pas toucher aux arbres étant donné la concentration maximale utilisée. L'utilisation d'un applicateur à mèche ou à éponge convient parfaitement pour une répression sur le rang, si l'infestation n'est pas généralisée.



### **Année 2008**

Le printemps prochain, une stratégie d'intervention sera établie afin d'intervenir avant la floraison, une période où la lutte serait plus efficace. Nous espérons faire des essais d'un herbicide homologué aux États-Unis dans les plantations d'arbres de Noël et qui est efficace contre le gaillet mollugine.

### **Conclusion**

#### ***Du gaillet au pied de l'arbre de Noël... c'est loin d'être un cadeau***

Même si vous n'avez pas beaucoup de gaillet mollugine dans vos plantations, méfiez-vous énormément de son pouvoir envahissant. Inspectez vos plantations, les lignes de lots et les bords de routes pour dépister et détruire les premiers foyers avant qu'ils se propagent. Les plantations d'arbres de Noël représentent l'habitat idéal pour cette plante envahissante.



Texte rédigé par :

Louis Roy, agronome, Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, MAPAQ

En collaboration avec :

André Pettigrew, agronome, Direction régionale de l'Estrie, MAPAQ

Claude Parent, agronome, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

Danielle Bernier, agronome-malherbologiste, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

Références :

Agriculture et Aquaculture Nouveau-Brunswick, Lutte contre le gaillet mollugine, février 2007

<http://www.gnb.ca/0170/Lutte%20contre%20le%20gaillet%20mollugine.pdf>

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, Les mauvaises herbes de l'Ontario : Gaillet mollugine, 9 novembre 2004

[http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/facts/ontweeds/smooth\\_bedstraw.htm](http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/facts/ontweeds/smooth_bedstraw.htm)

D. Mersereau and A. DiTommaso, The biology of Canadian Weeds. 121. *Galium mollugo* L. 18 décembre 2002

<http://weedecology.css.cornell.edu/pubs/Galium%20mollugo%20CJPI.Sci.pdf>

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES ARBRES DE NOËL

ANDRÉ PETTIGREW, agronome et avertisseur

4260, boulevard Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A5

Téléphone : 819 820-3001 – Télécopieur : 819 820-3942

Sans frais : 1 800 363-7471, pour les régions 418, 450 et 819

Courriel : [Andre.Pettigrew@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Andre.Pettigrew@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

**© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document  
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 05 – arbres de Noël – 13 juillet 2007**

